
120. Décret du 5 novembre 1986 portant assentiment à l'accord instituant une
Fondation européenne, fait à Bruxelles le 29 mars 1982

(Moniteur, le 6 décembre 1986)

Document n° 54 (1985-1986)n° 1

Texte adopté par le Conseil le 21 octobre 1986.

5 NOVEMBRE 1986. — Décret portant assentiment
à l'accord instituant une Fondation européenne, fait à Bruxelles le 29 mars 1982 (1)

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Exécutif, sanctionnons ce qui suit :
Article unique. L'Accord instituant une Fondation européenne, fait à Bruxelles, le 29 mars 1982, sortira son plein et entier effet (*).

(* Le texte de cet Accord est reproduit dans le document Conseil 54 (1985-1986), n° 1.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 5 novembre 1986.

Le Ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes,
A. BERTOUILLE

Le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française,
Ph. MONFILS

Le Ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme,
E. POULLET

(1) Session 1985-1986 :
Documents du Conseil. — N° 54, n° 1. Projet de décret. — N° 54, n° 2. Rapport.
Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 21 octobre 1986.